

Orientations 2008

Une armée de fourmis peut triompher d'un serpent venimeux !

L'année 2007 aura été marquée par deux actes forts que sont le Grenelle de l'environnement et l'engagement de la révision générale des politiques publiques (RGPP) par le chef de l'Etat. Ces deux éléments sont déterminants pour la structuration du MEDAD à tous les échelons du territoire, ses missions et pour l'avenir de nos métiers d'ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Au lendemain de notre congrès annuel des 13 et 14 décembre 2007, marqué par les premières décisions, issues de la révision générale des politiques publiques, réformant l'organisation et le fonctionnement de l'administration de l'Etat, personne ne sait, même pas le ministre du MEDAD, à quoi ressemblera l'organisation territoriale de son ministère après mars 2008.

Des informations portées à notre connaissance, il est indéniable que les ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires vont devoir se mobiliser au premier trimestre 2008 pour montrer leur détermination pour la sauvegarde du service public de l'aménagement, de leurs métiers, de leur statut et de leur gestion.

Plus que jamais, notre action collective, dont la pertinence et l'efficacité ne sont plus à démontrer, est nécessaire pour sauver nos métiers d'ingénieurs et le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires rendu au plus proche du citoyen.

Ce rapport de force est indispensable dans toutes les actions que notre organisation mène au quotidien mais il n'a d'effet qu'avec le poids de ses adhérents.

Le MEDAD a-t-il un avenir ?

Après une absence de ministre pendant deux ans, un SG enfermé dans sa tour d'ivoire, l'année 2007 n'aura vu la définition d'aucun projet stratégique pour notre ministère ni même les missions nécessaires à la structuration de son organisation. Le Grenelle de l'environnement a été une grande opération de communication, juste pour détourner notre attention d'un nouveau programme de réorganisation du ministère entraînant la suppression de services et une réduction abyssale des effectifs. Et la suite ! Un ministre qui ne s'implique pas dans le projet de son ministère et aucune directive. Nous exigeons du ministre la définition et la mise en oeuvre d'un projet stratégique précis et clair pour ce grand ministère pour que notre avenir soit construit autour de ce projet et des missions pour l'écologie, l'aménagement et le développement durables plutôt qu'autour du dogme de la réduction des effectifs. Car c'est bien sous cet angle d'attaque qu'est abordée, aujourd'hui, la structuration du MEDAD et la réorganisation des services de l'Etat dans le cadre de la RGPP. Cette première tribune de l'année 2008 y consacre un article particulier.

Cette absence de projet stratégique, de missions et de portage du ministère par son ministre a laissé s'installer chez les agents, toutes catégories confondues dont les cadres que nous sommes, la morosité, le découragement, l'écœurement.

Les ITPE ont le sentiment d'avoir été trahis par un ministre dont le seul objectif est de faire rêver. Mais on ne peut rêver que lorsqu'on est dans une situation ou un contexte favorable sinon cela s'appelle tout simplement un cauchemar !

Bref, au retour des réunions régionales d'avant congrès, nous avons tous fait le constat que la morosité ambiante était plus que prégnante et nous en appelons au ministre pour que ce rouleau compresseur des réorganisations et des suppressions d'emploi cesse. Il ne s'agit pas ici de s'opposer à toute organisation ou réorganisation mais il s'agit de s'opposer aux réorganisations dont le seul objectif est de supprimer des ETP au détriment du service public.

Car le MEDAD dispose :

- des ingénieurs des TPE qui ont les compétences à tous les niveaux de fonction pour permettre la mise en oeuvre des politiques publiques de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- des structures du RST pour aider à la recherche et investir ces nouveaux champs d'activité ;

- des écoles, notamment de l'ENTPE pour former les ingénieurs de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables pour l'Etat et les collectivités territoriales, pour partie.

Nous revendiquons pour le ministère et ses agents :

- que le ministre, avec son commissariat général au développement durable (CGDD), son secrétariat général et ses DG, élabore et porte un projet stratégique pour le MEDAD qui soit son projet et non une somme de réponses aux réflexions dévastatrices de la RGPP ;
- que la séparation commissariat, en charge de la stratégie ministérielle et de la prospective, et secrétariat général ne soit pas un frein au fonctionnement du ministère comme l'a été par le passé, la séparation SG-DGPA. Nous réclamons que CGDD et SG assurent un véritable pilotage ministériel des directions générales afin d'éviter les guerres intestines de la commande et de la contre commande et qu'il soit trouvé enfin de véritables synergies et complémentarités de travail au service des enjeux de l'aménagement et du développement durables des territoires. Il faut faire cesser le pouvoir des DG sur les programmes de la Lolf et que les arbitrages se fassent au SG ;
- une structuration des services avec un niveau régional qui soit le lieu de la construction de la stratégie et de la mise en cohérence des politiques publiques. Ce niveau régional structuré autour des DREDAD doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et non pas être la seule résultante de la somme des organigrammes de la fusion DRIRE-DIREN-DRE afin que la DREDAD intègre l'ensemble des missions qui s'inscrivent dans le périmètre de l'aménagement et du développement durables des territoires. La question du logement n'en est pas une, le « logement » ne peut pas faire l'objet d'un rattachement à une direction régionale de la cohésion sociale car le volet logement des DRE s'inscrit dans un enjeu d'aménagement du territoire et de qualité de la construction donc s'inscrit pleinement dans les enjeux de développement durable ;
- le maintien d'un niveau départemental chargé de la mise en oeuvre des politiques publiques sur les territoires au plus près des citoyens qui puissent apporter une analyse et un conseil technique au représentant de

l'Etat et aux collectivités, en tout indépendance des contextes politiques locaux ;

- le maintien d'une ingénierie publique qui intègre l'ensemble du portage et de la mise en œuvre des politiques publiques à travers un Etat concepteur, opérateur, régulateur, partenaire, prestataire, solidaire et garant de la mise en œuvre des politiques publiques au service de la sphère publique. Le pilotage de l'ingénierie publique, transversale à toutes les politiques publiques, doit se situer au niveau de la stratégie, donc au CGDD et ne peut pas relever d'une direction générale sectorielle qui ne porte qu'une composante des politiques publiques ;
- le maintien d'un réseau scientifique et technique fort à l'Etat et ouvert aux collectivités, outil indispensable au service de la sphère publique dans le domaine de la recherche, du conseil et de l'appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- le rattachement des écoles, notamment l'ENTPE, et de la formation professionnelle à la direction générale des ressources humaines et des moyens, en charge de la GPEECC. Il est indispensable qu'un plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières soit mis en place dans le cas du périmètre du MEDAD en associant étroitement l'ENTPE afin d'une part, d'anticiper les recrutements et d'autre part, mettre en place les actions de formation continue pour répondre aux nouveaux besoins dans le périmètre étendu du MEDAD.

Alors je vous invite à ne pas vous laisser entraîner par le discours culpabilisateur sur la nécessité de réduire les dépenses de l'Etat, donc de la suppression pure et simple de toutes les activités qui peuvent être externalisées entraînant la disparition de certains services et donc la suppression des ETP associés.

Je vous engage à rester solidaires pour le service public de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement durables.

Pour l'avenir du MEDAD, pour la survie du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, pour la sauvegarde de nos métiers d'ingénieurs, la mobilisation est impérative car de ce rapport de force dépendra notre existence et celles de nos collaborateurs tous corps confondus.

Le troisième niveau de grade et l'homologie avec le cadre d'emploi des IT

Il faut faire évoluer notre statut actuel pour obtenir un statut à trois grades et son homologie avec la fonction publique territoriale. Ce statut est nécessaire pour permettre l'exercice de nos métiers à l'Etat comme en collectivités territoriales. L'Etat se réorganise en transférant ses services et ses agents en collectivités. Il ne peut pas continuer à le faire sans offrir des garanties statutaires. De plus, pour notre rayonnement, notre gestion, le pyramidage du corps et la reconnaissance de nos responsabilités, le statut actuel n'est pas satisfaisant. L'actuel emploi fonctionnel reconnaît à notre corps la possibilité d'occuper un haut niveau de responsabilités aux deuxième et troisième niveaux de fonctions. Pourtant, n'étant pas un grade, il crée des blocages pour le passage dans la fonction publique territoriale car le double détachement n'est pas possible. Par ailleurs l'arrêté emploi ICTPE n'a pas d'équivalence dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. A noter également que le bénéfice de l'emploi d'un emploi fonctionnel reste précaire et révocable, dispositions qui risquent hélas d'être massivement mises en œuvre dans les mois à venir, RGPP et réorganisations obligent...

Ce nouveau statut devra également améliorer significativement la grille aux trois niveaux, notamment au premier niveau de grade. En effet, c'est pour compenser la situation insatisfaisante au grade d'ITPE, en particulier l'absence d'au moins un échelon, que le principalat a été obtenu par le SNITPECT. Or, le principalat est une mesure de gestion, elle aussi précaire et révocable à tout moment par l'administration.

Le rapport de force sera rude car l'administration voudrait mettre en balance des négociations, la fusion des corps des IAE, des IIM et des ITPE. Sur ce point, les syndicats majoritaires de ces trois corps, SNIIE-FO, SNIIM-FO, SNITPECT-FO, travaillent de concert afin de mieux connaître les modes de recrutement, sur la gestion de chaque ministère, l'indemnitaire, le fonctionnement des CAP notamment, et afin de ne rien se laisser imposer par l'administration.

Nous conduisons les mêmes réflexions avec les ingénieurs territoriaux et l'AITF, en vue de construire ce nouveau statut à trois niveaux de grades et de fonctions homologues pour les

deux fonctions publiques, permettant d'atteindre le HEB.

Il n'existe aucun frein réglementaire pour l'obtenir mais un frein dogmatique de l'administration.

Rien n'est gagné, il va falloir se mobiliser à nouveau, afin que l'administration tienne ses engagements car je vous rappelle que si notre revendication porte sur un nouveau statut à trois niveaux de grades et homologue avec celui de la FPT, c'est bien le ministre de l'époque et le DGCL qui en 2005, lors des assises nationales de l'AITF à Reims, s'étaient engagés sur des travaux dans cette voie.

Une charte de gestion améliorée

La charte de gestion 2005 marque des avancées très importantes pour tous les TPE et la gestion du corps : la généralisation du principalat, la création du principalat long, l'automatisation de l'IRGS et de l'ICRGS, l'amélioration des conditions de promotion, la reconnaissance de l'essaiage, la prise en compte des avis des comités de domaine et du CESAAR pour la valorisation des carrières scientifiques et techniques. Les représentants du corps élus à la CAP contribuent à l'évolution des règles de gestion et, par les jurisprudences qu'ils obtiennent, aident le SNITPECT à construire de nouvelles revendications.

Nous sommes donc attachés aux trois cycles annuels de mobilité et aux CAP promotion (LA, TA IDTPE et TA ICTPE) car ils permettent d'offrir un panel de postes plus important pour les ITPE et une meilleure organisation de la mobilité, en fonction des contraintes individuelles, mais aussi parce qu'elles sont le lieu de débat de fond et de construction de l'évolution statutaire et des règles de gestion.

Lors des CAP mutations et promotions et des réunions de concertation de 2007, nous avons obtenu d'autres avancées tels que l'assouplissement de la règle sur la mobilité géographique dans l'analyse des parcours professionnels, la possibilité de prendre un poste à l'issue d'une promotion dans un service du même département, voire pour les ingénieurs du RST dans le même service lorsque cela est demandé par le service et justifié par rapport au contexte, une meilleure prise en compte des contraintes familiales pour la durée dans le poste lorsqu'elle est inférieure à trois ans, mais il reste cependant des revendications à faire aboutir :



- la suppression de la durée minimale en premier poste à corréliser avec l'absence de contenu de certains postes et la disparition de postes dans le cadre des réorganisations ;
- l'obligation de fournir une fiche de poste détaillée précisant les missions et les enjeux du poste ;
- la gestion précise du DSLD dans le corps des ITPE ;
- l'amélioration de l'essai à l'international notamment ;
- l'augmentation du nombre de propositions de promotion par les chefs de service et les IG ;
- l'application de règles de mobilité dans le cas d'une mutation ou d'une promotion à équité avec les autres corps de A/A+ ;
- la valorisation de tous les parcours professionnels tant dans les services du RST que dans les différentes structures du MEDAD ;
- la rénovation des comités de domaines, leurs processus d'entretien et les qualifications de généraliste de domaine, de spécialiste et d'expert ;
- la valorisation des carrières scientifiques et techniques par un dispositif de remplacement du séniorat ;
- l'accès aux cycles de mobilité de droit commun pour les ITPE issus de la liste d'aptitude ou l'examen professionnel, leur permettant ainsi de faire un choix de poste en fonction de leurs aspirations professionnelles et leurs contraintes personnelles.

La nouvelle charte sortira au premier trimestre 2008, ainsi que la circulaire promotion et sera encadrée par un document plus général sur les métiers et les perspectives du corps des ITPE. Ce document offre l'avantage de la clarté et de la transparence pour la gestion du corps des ITPE.

Malgré la réforme statutaire de 2005 et 2007 et les avancées conséquentes en gestion que le SNITPECT a obtenues, les CAP mobilité et promotion ont montré que rien n'était acquis et que le rapport de force doit être permanent pour préserver ces avancées. En effet, dans un contexte ambiant de réorganisation, de transfert, de recherche de valorisation des carrières scientifiques et techniques l'administration ne tient pas ses engagements en gestion. Les dangers sont là : remise en cause des promotions à ICTPE 1G et 2G car le contingentement des 480 (464 pour l'ex-MTETM et 16 pour l'ex-

MEDD) est atteint, alors de nouvelles règles sont inventées telle que la hiérarchisation des postes à responsabilité les uns par rapport aux autres. On découvre ainsi qu'un poste de directeur de LRPC n'est pas toujours éligible à ICTPE 1G, idem pour un département d'une direction d'administration centrale ! C'est inacceptable et inadmissible ! Ne laissons pas l'administration réduire à néant les gains obtenus après dix années de revendication et de combats !

12 % pour le taux promus sur promouvables

Depuis l'année 2005, le niveau de promotion a augmenté grâce aux règles de gestion qui accompagnent le statut. Il est néanmoins impératif de faire évoluer la pratique du principalat vers la généralisation du principalat long. C'est pour compenser la situation insatisfaisante au grade d'ITPE, en particulier l'absence d'au moins un échelon, que le principalat a été obtenu par le SNITPECT. L'augmentation du taux pro/pro est nécessaire pour obtenir la généralisation d'un principalat long de fin de carrière sans aucune contrainte de durée ni de franchissement d'échelon, sans contrainte de projet professionnel.

Cette évolution de la gestion du principalat, l'évolution significative du nombre de départs à la retraite et les promotions d'élèves plus importantes des années 1990, nous conduisent à revendiquer une augmentation du taux pro/pro à 10 % en 2008 pour les promotions 2009, puis à 12 %, afin de maintenir le pyramidage du corps et les flux de promotions pour avoir :

- pour chaque tranche d'âge 60 % d'ITPE accédant au grade d'ITPE deuxième niveau de fonctions ;
- 40 % des camarades qui accèdent au principalat long.

L'administration n'a pas tenu ses engagements d'augmentation de ce taux à 10 % pour les promotions 2008 ; nous exigeons donc qu'elle tienne parole pour 2009.

Force est pourtant de constater que bon nombre de dossiers de qualité ne remontent pas par la voie des IG qui organisent les freins à la promotion de manière dogmatique. C'est grâce à notre détermination et à notre pression de tous les instants que certains dossiers peuvent être examinés en CAP. C'est pourquoi, en 2008, notre revendication portera sur une réécriture de la circulaire promotion précisant le rôle des

IG spécialisés et la nécessité de faire remonter un plus grand nombre de dossiers en faisant sauter les verrous des dogmes !

Pour le troisième niveau de fonctions, là aussi nous exigeons une augmentation du contingent d'emplois d'ICTPE 2G et 1G. Nous sommes intervenus fermement lors des CAP mobilité pour obtenir le détachement à ICTPE 1G de plusieurs camarades car l'administration revenait sur la règle d'automatisme qu'elle a elle-même mise en place en 2005.

Par conséquent, nous revendiquons :

- l'augmentation du contingent des emplois d'ICTPE à 500 pour l'année 2009 au MEDAD ;
- la révision de l'arrêté emplois du MEDAD pour prendre en compte : le juste niveau de responsabilités des postes de suppléants de DDE, de membres des équipes de direction, les postes de chefs de service en DDEA avec une fonction d'adjoint thématique, et d'autres postes dans le RST, en DIR et demain en DREDAD.

Le corps des ITPE a montré ses capacités à occuper des postes de troisième niveau et c'est une juste reconnaissance que nous réclamons.

Il faut aller plus loin car la seule avancée permettant la juste et légitime reconnaissance du niveau de responsabilités et de compétences atteint par les ITPE est bien celle de la création du troisième niveau de grade avec l'obtention du hors échelle B.

Sur ce statut à trois grades, lors de nos réunions de concertation et des CAP de l'année 2007, nous avons réclamé à l'administration la mise en place d'un calendrier de travail avec la DGCL. Le contexte de 2007 n'a pas permis d'avancer rapidement sur ce sujet même si les assemblées régionales avec les ingénieurs territoriaux de Clermont Ferrand, Annecy, Lyon sont venus soutenir et renforcer cette revendication. 2008 doit être l'année de la concrétisation de ce nouveau statut.

Défendre le RST et la valorisation des carrières scientifiques et techniques

Le RST, colonne vertébrale du MEDAD, a été conforté par la directive nationale d'orientation stratégique du 15 février 2007 et la création du comité des services scientifiques et techniques. Ce CSST est avant tout le lieu de pilotage et d'animation stratégique de l'ensemble des servi-

ces du RST. Cette instance doit être le lieu d'implication et de co-décision des directions de programme du MEDAD pour l'avenir et les évolutions du RST.

Nous avons aussi obtenu que la DRAST soit représentée au sein de la CAP pour donner son éclairage sur les parcours professionnels déroulés dans le RST et sur la valorisation de ces carrières et exprimer ses besoins en compétences de haut niveau scientifique et technique.

Dans un périmètre élargi qui est celui du MEDAD nous revendiquons :

- la clarification du pilotage du RST tant vis-à-vis des directions de programme que des RBOP : seul un pilotage national par le CGDD permettra de rétablir la cohérence dans le pilotage et le bon fonctionnement du réseau ;
- la définition d'une stratégie intégrant les compétences des départements ministériels intégrés au MEDAD permettant l'ouverture du RST à l'interministériel autant qu'aux collectivités territoriales. Les nouveaux champs d'intervention du MEDAD doivent être l'occasion d'enrichir les compétences de l'ETAT et donc de s'appuyer sur le RST pour investir ces nouveaux champs ;
- la rénovation du titre 9 et l'abondement de moyens suffisants pour éviter tout blocage dans les interventions du RST ;
- l'ouverture indispensable du RST aux collectivités locales qui se trouvent privées, avec l'acte 2 de la décentralisation, de cette intervention, cette expertise et cet appui technique d'ingénierie de très haut niveau que leur apportait l'ETAT ;
- la définition d'un cadre juridique, hors champs concurrentiel, au titre de la solidarité et de l'accompagnement de la mise en oeuvre des politiques publiques nationales, de l'intervention du RST pour les collectivités et leur permettre d'assurer leurs rôles de maîtres d'ouvrage. Il est bon de rappeler que le chiffre d'affaires généré par l'ingénierie publique ne représente que 2% de celui de l'ingénierie française ;
- l'ouverture de la gouvernance du RST aux collectivités à hauteur de leurs besoins et non à la place qu'on veut leur laisser et en permettant d'être acteur de la stratégie du RST.

Pour mettre en oeuvre cette directive et maintenir le RST au haut niveau scientifique et technique, nous réclamons des moyens financiers

et humains et nous dénonçons toute tentative du MEDAD d'en faire la nouvelle variable d'ajustement des ETP. Il appartient au SG/CGDD d'assurer ce pilotage et d'arbitrer entre les directions de programme et les RBOP.

Je ne peux pas conclure sur le RST sans parler de la construction et la gestion des carrières scientifiques et techniques. Nous attendons de la DGPA et de la DRAST un véritable travail de fond sur ce sujet avec l'appui des comités de domaines et du CESAAR. De même il est urgent d'avancer sur l'évolution des comités de domaines et sur la transformation du séniorat. Le chantier est ouvert par la DRAST, une réunion a eu lieu le 19 décembre 2007 et devrait déboucher sur deux circulaires l'une précisant le rôle et le fonctionnement des comités de domaines et l'autre portant sur l'attribution de points d'ISS complémentaires pour fidéliser les ITPE souhaitant dérouler une carrière à haut niveau scientifique et technique.

Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des carrières et des compétences

Depuis plusieurs années, nous réclamons un plan de GPEECC pour accompagner les changements de notre ministère, le MEDAD doit être l'occasion de la mise en place d'un véritable plan de GPEECC au service des politiques publiques et permettant le déroulement de parcours professionnels riches et diversifiés.

Ce plan de GPEECC doit intégrer et associer le RST et également les structures spécialisées entrant dans le périmètre du MEDAD.

Le développement durable n'est pas en soi un métier mais une somme de métiers réunis intégrant des composantes diverses et faisant appel à la fois à de la maîtrise et expertise techniques, à de l'analyse et de la synthèse pour conseiller et adapter la prise de décision.

Cette GPEECC doit s'appuyer sur le réseau des plateformes RH. Ces plateformes doivent rester sous l'autorité de la DGRHM et non celle des RBOP afin d'allier la construction des compétences individuelles et collectives et les dispositifs de formation à mettre en oeuvre.

ISS

Pour l'ISS, 2007 aura été l'année de la duperie. Aucune concertation, la réunion du 15 octobre 2007 ayant été une vaste mascarade où l'administration est restée sourde face aux revendications exposées. Pas de discussion possible sur le paiement de l'année de décalage, pas de discussion possible sur l'évolution du taux de base, pas de discussion possible sur les coefficients de service, pas de discussion possible sur les coefficients individuels, pas de discussion possible sur la révision des coefficients de grade : rien, rien et rien. Nous avons entendu pendant 2h30 l'administration dire qu'elle entendait nos revendications mais que les contraintes budgétaires ne permettaient pas les revalorisations demandées, et de plus qu'il était normal (RGPP) que la modulation individuelle perdure. C'est tout juste si cette administration ne nous a pas accusé de diffamation lorsque nous avons annoncé que des camarades avaient des coefficients individuels nettement inférieurs au minimum sans rapport justificatif du chef de service : « ce que vous dites n'est pas possible, c'est demandé aux chefs de service par la circulaire ! ». Nous avons même menacé de quitter la salle tellement les propos étaient affligeants !

En guise de conclusion, nous avons demandé une date pour examiner l'ensemble des revendications transversales et catégorielles, eh bien même ça, ça n'a pas été possible !

Nous sommes donc dans une administration du « pas possible ». Nous allons donc poursuivre notre rapport de force et saisir les tribunaux pour faire avancer le dossier de l'année de décalage et aider les camarades dont le coefficient individuel est anormal et qui font un recours.

Nous condamnons les pratiques de certains chefs de services qui visent :

- à gommer l'effet de changement d'échelon entre le sixième et le septième avec une augmentation de 25 à 30 points par l'abaissement du coefficient individuel ;
- à annihiler un changement de grade par le même effet ;
- à gommer l'augmentation d'ISS lors d'une mobilité géographique en maintenant la rémunération par le coefficient individuel.

Nous condamnons également certaines dispositions de la circulaire ISS du 13 juillet 2007 qui :

- regroupent les populations dans un même panier mais avec des fourchettes de modulation par corps parfois très différentes, entraînant de fait la diminution des coefficients individuels des uns pour servir les autres ;
- affectent, quelque soit le service, un coefficient de service de 0,85 aux thésards.

Nous dénonçons aussi les pratiques discriminatoires consistant à affecter sans motifs un coefficient individuel inférieur au minimum réglementaire pour certains camarades principaux, ou encore un coefficient inférieur à 1 pour les agents changeant de grade.

Nous réclamons depuis l'année 2005, une liste d'emplois éligibles à la bonification des 4 points, il n'en est rien ! L'administration n'avance pas sur ce sujet !

Bref, nous exigeons pour 2008 la mise en place d'une concertation générale sur l'ISS pour traiter l'ensemble des sujets notamment la remise à plat des coefficients géographiques, les coefficients individuels, l'harmonisation au niveau local, le séniorat et tous les autres revendications que nous portons depuis 2005.

ENTPE

Au 1^{er} janvier 2007, l'école a changé de statut et est devenue ESPCP. Ce statut lui permet une plus grande autonomie, un développement plus aisé des partenariats à l'international et dans les champs de la recherche mais surtout une ouverture plus grande vers la fonction publique territoriale.

Pour mettre en oeuvre cette réforme et l'ouverture de la gouvernance de l'ENTPE aux collectivités locales, nous réclamons la mise en place d'une équipe projet dédiée au sein de l'administration de l'école. Sous notre pression permanente et l'annonce de notre congrès, le cabinet du ministre a compris notre détermination et notre attachement à l'Ecole; il a enfin procédé aux dernières nominations nécessaires pour que le premier conseil d'administration ait lieu le 7 décembre 2007 sous la présidence de Patrice Raulin, actuel directeur de la société française du tunnel du Fréjus. Il était plus qu'urgent que ce conseil se réunisse pour statuer sur les sujets déterminants pour le fonctionnement de l'école et la scolarité des élèves. L'instance de décision et les conseils des études et scienti-

fiques étant en place, l'ensemble des sujets de l'école vont pouvoir être traités.

Un dossier stratégique porte sur l'habilitation de l'ENTPE à délivrer le titre d'ingénieur. L'année 2007 a permis le renouvellement de cette capacité pour deux ans par la CTI. Nous devons, au sein du conseil d'administration, agir pour que cette habilitation soit délivrée pour six ans à compter de 2009.

Au cœur des enjeux pour la formation initiale et continue des ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires, et intégrée au pôle de recherche d'enseignement supérieur, le PRES, l'ENTPE doit développer des partenariats qui permettront l'ouverture vers des enseignements complémentaires dans le cadre des VA, mais aussi vers plus de double de cursus et de faire connaître et partager les travaux de recherche de ses laboratoires. Nous revendiquons une plus large ouverture des quatrième années, d'autant plus dans le périmètre élargi du MEDAD, qui permet le développement de la recherche et l'injection de nouvelles compétences dans le RST.

Son statut doit lui permettre une ouverture plus grande vers l'international, que le CA doit impulser en développant des partenariats avec les universités, dans le cadre d'échanges croisés, des formations qualifiantes, des formations doctorales, du partage des travaux de recherche, ou encore l'encadrement de thèses d'ingénieurs d'autres pays. Dans ce cadre, nous revendiquons une ouverture d'un plus grande de poste en volontariat à l'international en entreprise (VIE).

Toujours dans cet objectif de valorisation de l'ENTPE, du maintien de son haut niveau technique et pluridisciplinaire, nous revendiquons le maintien du CSM (cycle supérieur de management de l'équipement) mis en place depuis 1986, et qui doit évoluer vers un CSM du MEDAD en regroupant le CSM environnement et le CSM territorial en développant des partenariats avec l'IFORE et l'INET.

Le renforcement de l'ENTPE comme acteur du RST est au cœur de nos préoccupations. Le lien entre enseignement et recherche est déterminant pour la qualification d'ingénieurs. Nous revendiquons une plus grande complémentarité avec le RST tant par les partages des travaux de recherche, les formations qualifiantes que par l'augmentation de la part des stages dans les services du RST. Son statut d'EPSCP doit permettre à l'école de développer les travaux de recherche de ses laboratoi-

res en les intégrant dans le cadre plus général de la recherche au sein du RST et le portage et la diffusion des résultats de travaux scientifiques tant au MEDAD qu'en interministériel et inter fonctions publiques.

Ceci me permet de faire le lien avec l'ouverture de l'ENTPE à la fonction publique territoriale tant pour la formation initiale des IT que pour la formation continue. Un premier pas a été franchi depuis 2006 par le décalage des épreuves d'accès au concours d'ingénieur territorial permettant ainsi aux ingénieurs civils qui souhaitent intégrer la FPT de passer le concours pendant leur TFE et d'intégrer ensuite la FPT dès l'obtention de leur diplôme. Nous revendiquons d'aller plus loin en permettant à l'école de devenir centre de concours pour la FPT, en lien avec les centres de gestion depuis la déconcentration du recrutement des IT, et au delà en obtenant la validité du concours d'entrée à l'ENTPE comme concours d'accès à la FPT.

Ainsi, avec le statut d'EPSCP qui ouvre la gouvernance aux collectivités locales, l'ENTPE doit devenir un des centres de formation des ingénieurs territoriaux permettant ainsi de répondre à une partie du recrutement des IT, facilitant les parcours bidirectionnels entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale et ouvrant les structures du RST à l'exercice des métiers des IT et des ingénieurs en général.

Un autre dossier particulier concerne les double cursus, pour lesquels le SNITPECT réclame une plus grande ouverture car il fait la démonstration des partenariats avec d'autres écoles et permet l'acquisition de compétences spécifiques ou approfondies par rapport aux champs d'activités traditionnelles du ministère et qui trouvent toute leur place dans au MEDAD. Pour celui particulier du double cursus architecte ingénieur, le SNITPECT réclame depuis le conseil de perfectionnement du 5 mars 2007, une réunion de concertation.

* * *

L'année 2008 est donc riche de revendications pour conforter la valorisation du corps des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires. Les conclusions de la RGPP seront déterminantes pour l'avenir du MEDAD et de ses services déconcentrés et donc pour nos métiers d'ingénieurs. Confortons notre solidarité pour sauver le service public de l'aménagement et du développement durable des territoires.